

## Les grèves en 2017

### Une intensité moindre après le pic de conflictualité de 2016

**En 2017, 1,9 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail, soit une proportion comparable à 2016. Ces entreprises emploient 24 % des salariés du champ. Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) s'élève à 71 pour 1000 salariés.**

Les rémunérations sont le premier motif d'arrêt collectif de travail, cité par 40 % des entreprises ayant connu au moins une grève en 2017. La contestation des ordonnances du 22 septembre 2017 réformant le code du travail a été évoquée comme motif de grève dans 8 % de ces entreprises.

Après un pic lié aux mouvements sociaux contre la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, l'intensité des grèves diminue en 2017 pour s'établir au même niveau qu'entre 2011 et 2015. Dans les secteurs de l'industrie et des services, la fréquence des grèves est plus importante que dans le commerce et la construction. Les arrêts collectifs de travail sont plus intenses dans l'industrie et dans le secteur « transports et entreposage ».

**Avvertissement :** le champ des estimations issues de l'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise (encadré 1) mobilisées dans cette publication est étendu à compter des résultats de 2017. Il porte sur l'ensemble des entreprises d'au moins 10 salariés du secteur privé hors agriculture en France (hors Mayotte) ; il englobe désormais les départements et régions d'outre-mer (Drom) hors Mayotte, les syndicats de copropriété et les associations loi 1901 de l'action sociale. Les commentaires sur les évolutions comparent des comportements d'entreprise à champ constant. L'extension de champ est détaillée dans l'encadré 2.

1,9 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole déclarent avoir connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail au cours de l'année 2017 (1) (grèves ou débrayages (2)), quelle que soit leur durée [1]. À champ constant, cette proportion est quasi stable de 2016 à 2017 (- 0,1 point) (3). La part d'entreprises ayant connu une grève croît avec leur taille, de 0,6 % dans les entreprises de 10 à 49 salariés à 32,2 % dans celles employant 500 salariés ou plus (tableau 1).

#### Une diminution de moitié de l'intensité de la conflictualité en entreprise

L'intensité des grèves, estimée à partir de leur durée et du nombre de salariés qui y ont participé, est en forte diminution en 2017. Après avoir connu un pic de 131 journées individuelles non travaillées (JINT) pour 1000 salariés (4) en 2016, leur nombre s'établit à un niveau comparable à celui de 2015, soit 71 jours en considérant le nouveau champ (graphique 1) et 75 jours à champ constant (encadré 2, tableau B). Dans les entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail, le nombre de JINT pour 1000 salariés s'élève à 296 jours. À champ constant, il passe de 505 jours en 2016 à 317 jours en 2017, soit un repli de -37 % (tableau 2 et encadré 2, tableau B).

#### Un poids toujours important des revendications sur des sujets extérieurs à l'entreprise

Plusieurs journées de mobilisation interprofessionnelle ont été organisées durant l'année 2017. Les syndicats CGT, la FSU et Solidaires ont appelé à une grève le 21 mars pour la défense de l'industrie et des services publics.

(1) Ces résultats sont issus de l'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise de la Dares, réalisée en 2018 et portant sur 2017 (encadré 1).

(2) Il est demandé aux entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole si « au moins une grève et/ou un débrayage se sont produits au cours de l'année » considérée.

(3) Cet écart est obtenu en comparant le résultat de 2017 et celui de 2016 sur un même champ ; autrement dit, la part d'entreprises ayant connu une grève en 2017 est de 1,6 % si l'on ne considère que les entreprises appartenant au champ de l'enquête portant sur 2016.

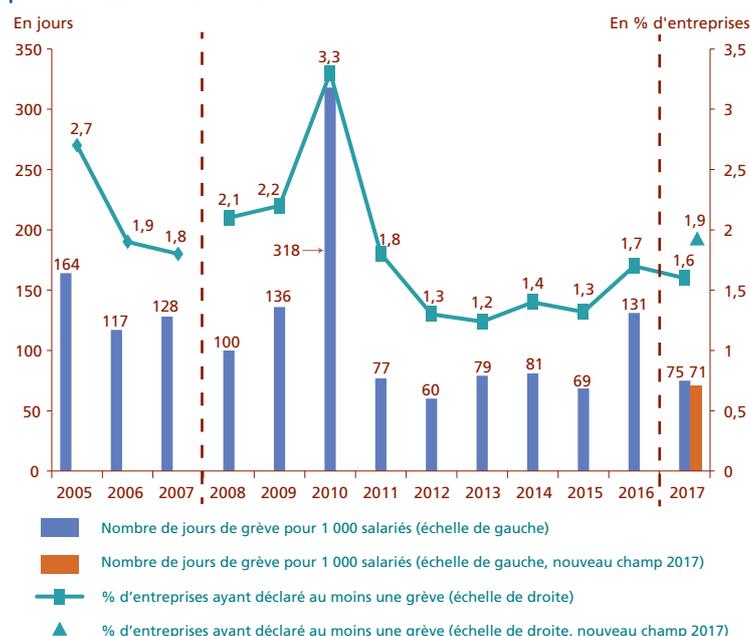
(4) Le nombre de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève dans les établissements d'une entreprise est égal au nombre de jours de grève multiplié par le nombre de salariés concernés pour chaque arrêt. L'enquête Acemo sur le « Dialogue social en entreprise » ne permet pas de dissocier l'effet de durée et l'effet du nombre de salariés participant aux grèves afin d'expliquer les fluctuations de l'indicateur.

La contestation des ordonnances du 22 septembre 2017 modifiant le code du travail - dites « ordonnances Macron » - a donné lieu à deux journées d'action : le 12 septembre 2017, à l'appel d'une intersyndicale réunissant la CGT, la CGT-FO, Solidaires, la FSU et l'UNEF, et le 16 novembre 2017, à l'appel de la CGT-FO, la CGT, la FSU, Solidaires, l'UNEF, l'UNL et la FIDL, pour une journée de mobilisation interprofessionnelle, étudiante et lycéenne contre les ordonnances et d'autres réformes gouvernementales, notamment le projet de redéfinition des modalités d'entrée dans l'enseignement supérieur (loi du 8 mars 2018 « relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ») et la hausse du taux de la contribution sociale généralisée (CSG).

Par ailleurs, le 10 octobre 2017, la CGT, la CGT-FO, la CFDT, la CFE-CGC, la CFTC, la FSU, l'UNSA, la FA-FP et Solidaires ont appelé les salariés des trois fonctions publiques à une mobilisation sur les salaires (gel de la valeur du point d'indice, rétablissement du jour de carence), l'emploi (annonce de 120 000 suppressions de postes) et la défense du statut de la fonction publique.

De même qu'en 2016, les revendications portant sur des motifs extérieurs à l'entreprise ont eu un poids notable dans les arrêts collectifs de 2017. La part des entreprises qui ont déclaré que les grèves survenues dans l'année s'inscrivaient au moins en partie dans un cadre national, sectoriel ou interprofessionnel a légèrement baissé, passant de 74 % à 69 % à champ constant. Les entreprises ayant connu une grève en 2017 sont deux fois plus

**Graphique 1**  
Entreprises ayant déclaré au moins une grève et nombre de jours de grèves pour 1 000 salariés de 2005 à 2017\*



\* Ce graphique présente deux ruptures de série : à partir des données 2008, la pondération de l'enquête a été revue, et en 2017, le champ de l'enquête a été élargi (encadré 2)  
Lecture : en 2017, 1,9 % des entreprises ont connu au moins une grève dans l'entreprise ou l'un de ses établissements et le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés équivaut à 71 jours pour 1 000 salariés.  
Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).  
Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.  
Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

**Tableau 1**  
Entreprises ayant déclaré au moins une grève par secteur et par taille\*

Secteur d'activité	En % d'entreprises		
	2015	2016 (ancien champ)	2017 (nouveau champ)
<b>Industrie</b> .....	<b>3,3</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>
Dont : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.....	1,2	2,0	2,5
fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines.....	6,7	5,7	5,3
fabrication de matériels de transport.....	9,0	11,5	15,7
fabrication d'autres produits industriels.....	2,6	3,9	3,2
industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution.....	7,2	6,8	6,7
<b>Construction</b> .....	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>
<b>Commerce*</b> .....	<b>0,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>
Dont : commerce ; réparation automobiles et motocycles .....	0,5	0,5	0,4
transports et entreposage .....	2,9	2,9	3,0
hébergement et restauration .....	NR	NR	NR
<b>Services</b> .....	<b>1,2</b>	<b>1,8</b>	<b>2,4</b>
Dont : information et communication .....	1,2	1,3	1,1
activités financières et assurance.....	3,7	3,6	3,9
activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien .....	0,7	1,3	0,8
enseignement, santé humaine et action sociale .....	1,1	2,2	4,2
autres activités de services .....	1,6	2,0	2,7
<b>Taille</b>			
10 à 49 salariés .....	0,2	0,4	0,6
50 à 199 salariés .....	3,2	4,3	4,4
200 à 499 salariés .....	12,3	13,9	13,7
500 salariés ou plus .....	30,6	34,4	32,2
<b>Ensemble</b> .....	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

\* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

Lecture : dans l'industrie, 3,8 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2017 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements.

Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).

Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

nombreuses à signaler des revendications exclusivement externes à l'entreprise (56 %) que des revendications exclusivement internes (29 %) (tableau 3). À champ constant, la part d'entreprises déclarant avoir connu des conflits à la fois pour des revendications internes et externes à l'entreprise est restée quasi stable de 2016 à 2017.

### Un lien fort entre conflictualité, présence de délégué syndical et ouverture de négociations

La présence et les moyens d'action des institutions de représentation du personnel conditionnent en grande partie la négociation collective et les arrêts collectifs de travail dans les entreprises, qui sont les principaux moyens d'interaction formalisés avec la direction des entreprises. Les grèves sont un moyen de peser sur la négociation et, inversement, une négociation peut être la conséquence d'un ou plusieurs arrêts collectifs de travail. Les entreprises

qui disposent d'au moins un délégué syndical ont une probabilité plus grande de connaître une grève. Il en va de même de celles qui ont entrepris de négocier au-delà des thèmes obligatoires ou faisant l'objet d'incitations à négocier. (5)

En 2017, 78 % des entreprises ayant connu une grève comptent un délégué syndical (avec ou sans représentants élus). C'est le cas de seulement 10 % des entreprises non concernées par une grève. En considérant l'ancien champ, 84 % des entreprises ayant connu une grève comptent un délégué syndical (avec ou sans représentants élus) ; l'écart entre ancien et nouveau champ est essentiellement lié à l'extension du champ aux associations loi 1901 de l'action sociale (6). Parmi les entreprises concernées par une grève en 2017, 78 % ont ouvert une négociation collective. C'est le cas de seulement 14 % de celles n'ayant pas connu de grève [2]. L'écart avec le nouveau champ est ici aussi important ; dans l'ancien champ, cette proportion est de 85 %.

**Tableau 2**  
Conflictualité selon le secteur d'activité

	Industrie		Construction		Commerce*		Dont : transport et entreposage		Services		Ensemble	
	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)
JINT / 1000 salariés .....	189	134	12	12	199	96	671	304	64	33	131	71
<b>Entreprises ayant déclaré au moins une grève (en %) .....</b>	<b>4,1</b>	<b>3,8</b>	<b>0,8</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>1,8</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>
JINT/1 000 salariés, dans les entreprises ayant connu au moins une grève .....	489	397	119	150	701	369	1 253	590	323	163	505	296
Salariés travaillant dans une entreprise ayant connu au moins une grève (en %) .....	38,7	33,9	10,5	8,0	28,5	26,1	53,5	51,6	19,8	20,1	26,0	24,0

\* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».  
Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 134 jours pour 1000 salariés en 2017. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles un conflit a eu lieu, ce chiffre atteint 397 jours pour 1000 salariés. 33,9 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle un conflit a eu lieu.  
Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).  
Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.  
Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

**Tableau 3**  
Types de grève selon le secteur d'activité

		Industrie		Construction		Commerce*		Dont : transport et entreposage		Services		Ensemble	
		2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien-champ)	2017 (nouveau champ)
<b>Entreprises ayant connu au moins une grève pour motif(s)...</b>	...interne(s) exclusivement .....	31	26	NR	NR	28	42	18	26	22	28	26	29
	...à la fois interne(s) et sectoriel(s) ou interprofessionnel(s)	18	22	NR	NR	24	18	26	24	8	9	15	15
	...sectoriel(s) ou interprofessionnel(s) exclusivement .....	51	51	NR	NR	48	41	56	50	70	63	59	56

NR : non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.  
\* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».  
Lecture : 26 % des entreprises de l'industrie ayant connu grève ou débrayage en 2017 signalent des arrêts de travail dus exclusivement à des motifs internes.  
Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).  
Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.  
Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

(5) Résultats d'une régression logistique dans laquelle la probabilité d'occurrence d'un arrêt collectif de travail est expliquée en contrôlant les effets de la taille, du secteur d'activité, des instances de représentation du personnel de l'entreprise et du nombre de thèmes abordés en négociation collective. L'enquête appréhende la tenue de négociation(s) collective(s) en cours d'année, et la présence d'un épisode de grève cette même année. Elle ne permet donc pas d'établir le caractère consécutif, ni le lien éventuel, entre ces évènements.

(6) Parmi les associations loi 1901 de l'action sociale, qui font partie de l'extension du champ, 68 % de celles qui ont connu une ou plusieurs grèves en 2017 étaient dotées d'au moins un délégué syndical. Le lien entre l'occurrence d'une grève et la présence de délégué syndical y est moins fort que dans les autres secteurs.

## Les rémunérations, de nouveau premier motif de grève

40 % des entreprises ayant connu au moins une grève en 2017 déclarent avoir connu des arrêts collectifs de travail portant sur les rémunérations (tableau 4). C'est le premier motif de grève. En 2016, le thème d'arrêt collectif le plus fréquent avait exceptionnellement été le mouvement de contestation contre la loi du 8 août 2016.

À champ constant, la part des grèves liées aux conditions de travail et au temps de travail, respectivement 18 % et 9 %, est identique en 2016 et en 2017. Cependant, un effet de champ notable concerne les conditions de travail ; la proportion des grèves portant sur ce thème atteint 26 % en 2017 en considérant le nouveau champ. Cette différence est principalement due à l'intégration des associations loi 1901 dans le nouveau champ (encadré 2) (7). La proportion d'entreprises déclarant avoir connu au moins une grève à propos de l'emploi diminue de deux points à champ constant.

Les entreprises répondant à l'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise (encadré 1) ont la possibilité de cocher plusieurs motifs de grève et de signaler d'autres motifs que ceux qui sont proposés. Ainsi, 8 % des entreprises ayant connu au moins une grève déclarent des arrêts collectifs de travail contre les ordonnances du 22 septembre 2017 en 2017 (tableau 4). Cette proportion est plus forte dans le secteur de l'industrie (13 %) que dans les services (6 %).

## Une conflictualité plus étendue et plus intense dans l'industrie

La fréquence et l'intensité de la conflictualité collective en entreprise et les revendications qui leur sont associées varient selon le secteur d'activité (graphique 2) et les branches professionnelles (encadré 3).

En 2017, 3,8 % des entreprises ont connu au moins une grève dans le secteur de l'industrie (tableau 1). À champ constant, cette proportion a baissé de 0,8 point par rapport à 2016 (encadré 2, tableau A) mais reste bien plus élevée que dans les autres secteurs. Le nombre de JINT pour 1000 salariés passe de 189 jours en 2016 à 134 en 2017 à champ constant. De la même façon, ce nombre baisse dans les entreprises industrielles ayant connu au moins une grève, passant de 489 jours en 2016 à 397 jours en 2017 (quel que soit le champ). Cette diminution succède à une phase d'intensification continue des conflits depuis 2012.

De façon comparable à l'année précédente, les entreprises industrielles ayant connu au moins un arrêt collectif de travail en 2017 évoquent plus souvent des motifs de mobilisation interprofessionnels ou propres à leur secteur que des motifs internes à l'entreprise : 51 % déclarent avoir connu des grèves exclusivement pour des motifs externes à l'entreprise contre 26 % qui signalent uniquement des motifs internes (tableau 3).

Près de la moitié des entreprises (45 %) de l'industrie concernées par des grèves déclarent les rémunérations comme motif de mobilisation collective en 2017, soit, à champ constant, une augmentation de 6 points par rapport à 2016. L'emploi est le second thème de conflit le plus cité et concerne 14 % des entreprises de l'industrie ayant connu une grève, soit 3 points de moins que l'année passée à champ constant. C'est dans l'industrie que la part des arrêts collectifs de travail contre

Tableau 4  
Conflictualité selon le secteur d'activité

Principaux motifs internes ou externes des entreprises ayant connu une grève	Industrie		Construction		Commerce*		Dont : transport et entreposage		Services		Ensemble		Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)	
	2016 (ancien champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien champ)	2017 (nouveau champ)	2016 (ancien champ)	2017 (nouveau champ)
Les rémunérations.....	39	45	39	NR	36	30	27	38	35	39	<b>37</b>	<b>40</b>	0,6	0,8
L'emploi .....	17	14	NR	NR	14	19	13	21	16	12	<b>16</b>	<b>14</b>	0,3	0,3
Les conditions de travail .....	10	8	NR	NR	18	32	24	24	28	35	<b>18</b>	<b>26</b>	0,3	0,5
Le temps de travail .....	9	10	NR	NR	8	10	NR	13	9	10	<b>9</b>	<b>10</b>	0,2	0,2
Loi du 8 août 2016 .....	44		NR		49		62		33		<b>41</b>		0,7	
Ordonnances du 22 septembre 2017		13		NR		7		NR		6		<b>8</b>		0,2

NR: non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

\* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

Lecture: 45 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) qu'elles ont connues en 2017. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).

Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

les ordonnances du 22 septembre 2017 est la plus importante ; 13 % des entreprises de ce secteur ayant connu au moins une grève en 2017 citent ce mouvement social, contre 8 % pour l'ensemble du champ (tableau 4).

La part d'entreprises de « fabrication de matériels de transport » concernées par des arrêts collectifs de travail est de 15,7 % en 2017, cette catégorie demeurant, dans l'industrie, celle dont les entreprises connaissent le plus de grèves (tableau 1). En revanche, l'intensité des grèves dans ces entreprises est relativement faible par rapport à l'ensemble du secteur industriel, car le nombre de journées non travaillées pour fait de grève s'y élève à 105 pour 1000 salariés.

6,7 % des entreprises des « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » ont connu au moins une grève en 2017 (tableau 1). Cette proportion est en légère augmentation de 0,5 point à champ constant par rapport à l'année précédente et l'intensité des arrêts collectifs de travail dans ces entreprises est restée élevée, atteignant 507 jours.

Le secteur de l'énergie a connu plusieurs mobilisations au cours de l'année 2017 pour défendre le statut des industries électriques et gazières, et notamment protester contre le gel du salaire de base dans cette branche professionnelle. Au sein d'EDF, les revendications étaient multiples. Une partie concernait l'emploi ; des arrêts collectifs de travail avaient pour objet la sauvegarde d'emplois et un important conflit en Guyane portait principalement sur des embauches insuffisantes.

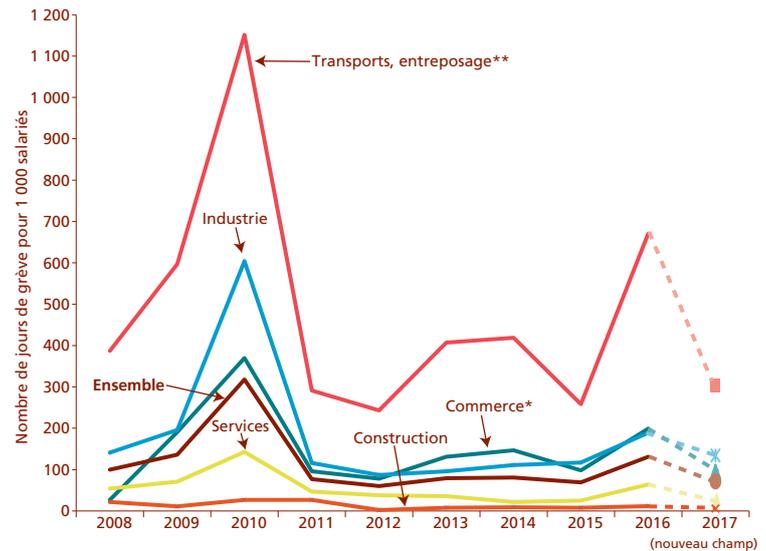
### Une augmentation sensible de la part des entreprises de service concernées par des arrêts collectifs du travail

2,4 % des entreprises du secteur des services ont connu au moins une grève en 2017 (tableau 1). Ce secteur est celui dans lequel l'impact du changement de champ de l'enquête est le plus fort car son extension y inclut les associations loi 1901 de l'action sociale qui ont une plus grande proportion d'entreprises ayant connu une grève. À champ constant (encadré 2, tableau A), la part des entreprises des services ayant connu au moins un arrêt collectif de travail diminue de 0,2 point de 2016 à 2017. L'intensité des conflits dans le secteur des services a quasiment diminué de moitié. Le nombre de JINT pour 1000 salariés s'élève à 33 jours, en diminution, à champ constant, de 29 jours, de 2016 à 2017. De même, le nombre de JINT pour 1000 salariés au sein des entreprises des services ayant connu au moins une grève est de 163 jours (tableau 2), une baisse d'environ 40 % à champ constant.

63 % des entreprises de ce secteur ont connu, en 2017, des grèves exclusivement pour des motifs sectoriels ou interprofessionnels et 28 % pour des raisons uniquement internes (tableau 3).

Graphique 2

Évolution du nombre de jours de grève pour 1 000 salariés selon le secteur d'activité



\* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

\*\* Les « Transports et entreposage » sont également compris dans le nombre de jours grève pour 1000 salariés du commerce.

Lecture: dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 134 jours pour 1000 salariés en 2017. En 2017, le nombre de jours de grève est similaire en ancien champ et en nouveau champ, sauf dans le secteur de la construction (voir tableau B, encadré 2).

Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).

Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Le premier motif d'arrêt collectif de travail dans les services concerne les rémunérations (39 % des entreprises ayant connu au moins une grève). Les services se distinguent par la fréquence des grèves concernant les conditions de travail, signalées dans 35 % des entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif, contre 26 % pour l'ensemble des entreprises enquêtées. Cette fréquence relativement importante correspond notamment à l'extension du champ (encadré 2, tableau C). Les entreprises du secteur « enseignement, santé humaine et action sociale » sont celles qui, en proportion, déclarent le plus souvent avoir connu au moins une grève en 2017 (4,2 % tableau 1). En revanche, le nombre de JINT pour 1000 salariés y est de 21 jours, ce qui est relativement faible (33 jours dans l'ensemble des services).

Le secteur « activités financières et assurance » a également une importante proportion d'entreprises ayant connu au moins une grève, 3,9 % (tableau 1), et un nombre de jours de grève pour 1000 salariés faible, 23 jours, en 2017.

### Des conflits plus intenses dans le commerce, notamment concernant les conditions de travail

Dans le commerce, la proportion d'entreprises ayant connu au moins une grève est de 0,9 %, une proportion quasi identique à l'année précédente (+0,1 point à champ constant) (tableau 1).

L'intensité de la conflictualité dans ce secteur a, en revanche, chuté. À champ constant, le nombre de JINT de ce secteur a diminué de moitié de 2016 à 2017. En considérant le nouveau champ, le nombre de JINT pour 1 000 salariés du commerce est de 96 jours en 2017 (tableau 2). Parmi les entreprises du commerce ayant connu au moins une grève, le nombre de JINT est de 369 jours.

Le commerce est le secteur dans lequel les entreprises ayant connu au moins un arrêt collectif de travail en 2017 déclarent le plus souvent que ces arrêts portent sur des revendications exclusivement internes, 42 % (contre 29 % dans l'ensemble du champ). Une proportion équivalente d'entreprises de ce secteur déclarant au moins une grève en 2017 signale des arrêts pour des motifs exclusivement externes à l'entreprise (tableau 3). À champ constant, on observe dans ce secteur une diminution de la conflictualité pour des motifs externes, au moins en partie au profit des arrêts collectifs reposant sur des revendications exclusivement internes à l'entreprise (+ 14 points).

En 2017, 32 % des entreprises du secteur ayant connu au moins un arrêt collectif de travail citent les conditions de travail comme motif de grève (8), et 30 % les rémunérations (tableau 4).

En 2016, le premier motif de grève était la contestation contre la loi du 8 août 2016, et les années précédentes, les rémunérations.

### Une baisse importante de l'intensité des grèves dans les entreprises de « transports et entreposage »

Les entreprises de « transports et d'entreposage » sont celles qui connaissent le plus fréquemment des arrêts collectifs de travail au sein du secteur du commerce : 3,0 % d'entre elles ont déclaré au moins une grève en 2017 (tableau 1). À champ constant, cette proportion est stable depuis 2015. En revanche, l'intensité des arrêts collectifs de travail chute dans ce secteur ; le nombre de jours de grève pour 1 000 salariés a diminué de plus de moitié à champ constant, pour s'établir à 304 jours d'après le nouveau champ (tableau 2). En 2017, le premier motif de grève dans ce secteur est les rémunérations, citées par 38 % des entreprises ayant connu un arrêt collectif de travail. Par ailleurs, c'est dans ce secteur que les revendications sur l'emploi sont le plus souvent citées, 21 % contre 14 % dans l'ensemble du champ (tableau 4). Depuis plusieurs années, les principales mobilisations collectives dans les entreprises des transports s'inscrivent aussi dans un contexte de réformes et d'évolutions structurelles importantes.

Les entreprises de ce secteur ont pris part aux mouvements sociaux contre les ordonnances du 22 septembre 2017, en particulier le transport ferroviaire (SNCF), les ports maritimes et les transports publics.

La RATP a connu un conflit localisé aux RER A et B à propos des conditions de travail et du management. Des négociations entre l'Union des trans-

ports publics et ferroviaires (UTM) et les syndicats à propos de la sécurisation des parcours professionnels et des rémunérations conventionnelles ont débouché sur un large mouvement de grève le 20 octobre 2017 dans de nombreuses entreprises de transports publics urbains, notamment à Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux ou encore Tours.

Les conflits à La Poste sont nombreux et localisés. En 2017, différentes catégories de salariés de La Poste ont participé à des arrêts collectifs de travail, notamment des facteurs, des employés d'agence, des employés de plateforme de tri ou encore des agents des services de ressources humaines. Les revendications portaient essentiellement sur les réorganisations et restructurations que connaît La Poste, accusées d'entraîner une dégradation des conditions de travail et un manque d'effectif.

Air France a connu des conflits en 2017 dont plusieurs étaient liés aux filiales de cette compagnie. Des mobilisations du personnel navigant ont eu lieu autour de négociations avec la direction sur le temps de travail, et à propos de la création de la filiale Joon ; des salariés ont exprimé leurs craintes d'une éventuelle dégradation des conditions de travail et des rémunérations suite à cette création. Au cours du mois de septembre, Air France a également connu un conflit avec les pilotes qui portaient sur les salaires et la défense des pilotes de la compagnie Hop ! dont le transfert vers Air France a été retardé.

### Une conflictualité qui reste faible dans le secteur de la construction

Le secteur de la construction reste caractérisé par des grèves rares et peu intenses. 0,6 % des entreprises de secteur déclarent qu'en 2017 au moins un arrêt collectif de travail a eu lieu en leur sein (tableau 1). Après une légère hausse de conflictualité en 2016, à champ constant, la part des entreprises de la construction ayant connu en 2017 au moins une grève diminue de moitié. Le nombre de journées non travaillées pour 1 000 salariés s'est élevé à 12 en 2017. Ce secteur est essentiellement constitué de petites entreprises caractérisées par des instances représentatives du personnel rares et peu syndiquées.

### Baisse progressive de la fréquence des formes alternatives de conflit

Si la grève est une des formes les plus institutionnalisées de la conflictualité en entreprise, cette dernière peut se manifester sous d'autres formes : rassemblement, manifestation, pétition, occupation, boycott, recours aux prud'hommes, blocage d'accès, lettre ouverte, etc.

1,5 % des entreprises déclarent avoir connu au moins une forme de mobilisation collective diffé-

rente de la grève en 2017 : 1,1 % au moins un rassemblement et/ou une manifestation, et 1,0 % au moins une pétition.

À champ constant, la fréquence de ces formes alternatives de conflit est en baisse depuis deux ans ; entre 2015 et 2016, cette proportion a diminué de 0,4 point, puis de 0,3 point entre 2016 et 2017. Cette diminution concerne aussi bien les pétitions que les rassemblements et/ou manifestations (une baisse respectivement de 0,2 et de 0,4 point de 2016 à 2017, à champ constant).

Les différentes formes de conflictualité collective en entreprise ne sont pas exclusives les unes des autres. Parmi les entreprises ayant connu au moins une grève en 2017, 17,9 % déclarent d'autres formes de mobilisation collective. Ces autres modes d'action peuvent être utilisés de façon

complémentaire à la grève, mais leur recours peut aussi être privilégié par rapport à celui de la grève, lorsqu'ils sont considérés par les salariés comme moins contraignants et moins pénalisants.

La part des entreprises ayant connu au moins une forme de conflit alternative à la grève est plus importante dans les services que dans les autres secteurs, et augmente avec la taille de l'entreprise. Elle est également plus élevée en présence de délégués syndicaux dans l'entreprise.

**Cécile Higounenc (Dares).**

## Pour en savoir plus

[1] Ministère du Travail (DGT, Dares, DGEFP) (2019), *La négociation collective en 2018, Bilans et rapports*, La Documentation française.

[2] Daniel C. (2018), « La négociation collective d'entreprise en 2017 », *Dares Résultats* n° 058, décembre.

[3] Insee (2015), « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre.

### Encadré 1 — L'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise

#### Le champ de l'enquête

L'enquête annuelle sur le Dialogue social en entreprise (DSE) est réalisée depuis 2006 par la Dares dans le cadre du dispositif d'enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo). Le questionnaire est envoyé au printemps de chaque année et porte sur l'année civile précédente. Les statistiques présentées ici sont issues de l'enquête réalisée en 2018 qui porte sur l'année 2017, compte tenu des délais requis par la collecte et l'exploitation d'une telle enquête.

Cette enquête porte sur un échantillon d'environ 16000 entreprises, représentatif des 224000 entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France métropolitaine, qui emploient environ 13,9 millions de salariés (1). L'ensemble des entreprises du transport, de l'énergie et des télécommunications en font partie. Sont notamment incluses les entreprises du secteur public et les grandes entreprises nationales : EDF, Engie, SNCF, RATP, Orange et La Poste.

#### Une enquête centrée sur le niveau de l'entreprise, unité légale

L'enquête permet un suivi statistique annuel des relations professionnelles au niveau de l'entreprise définie comme unité légale et identifiée par un seul numéro Siren. Cette définition du périmètre de l'entreprise comme celui de l'unité légale diffère de la notion d'entreprise établie par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 selon laquelle l'entreprise est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Selon cette dernière définition, une entreprise peut être composée de plusieurs unités légales alors que, dans l'enquête Acemo, une entreprise équivaut à une seule unité légale. Cette approche est retenue dans la mesure où les sources statistiques usuelles ne permettent pas d'identifier précisément les contours des entreprises au sens de la LME de 2008 [3].

L'enquête Acemo portant sur le Dialogue social en entreprise recense des informations sur les instances représentatives du personnel présentes dans les entreprises, l'existence de négociations collectives et la signature d'accords.

En outre, elle mesure chaque année la part des entreprises qui ont connu un ou plusieurs arrêts collectifs de travail par taille, secteur d'activité (NAF17) et branche professionnelle (Cris niveau 1). Elle permet enfin de calculer un volume total de journées individuelles non travaillées (JINT) pour fait de grève. Cet indicateur correspond à l'ensemble du temps de travail non effectué par des salariés impliqués dans des grèves et est exprimé en jours. Par exemple, si, dans une entreprise, 60 salariés ont débrayé une demi-journée au cours d'une année donnée, le nombre de JINT à déclarer est de 30 (calcul :  $60 \times 0,5 = 30$  JINT).

L'analyse des résultats de l'enquête sur les arrêts collectifs de travail est enrichie par des données externes : remontées des services déconcentrés du ministère du travail et articles de presse.

Depuis 2008, les enquêtes sont calées sur les effectifs salariés issus des estimations d'emploi de l'Insee (restreints au champ Acemo), et sur la structure par taille d'entreprise et activité selon les déclarations annuelles de données sociales (DADS) de l'Insee au 31 décembre.

(1) Les résultats présentés ici proviennent de 9936 entreprises ayant fourni des réponses exploitables.

## Encadré 2 – Extension de champ de l'enquête Acemo sur le dialogue social en entreprise

Cette enquête portait, jusqu'en 2017, sur l'ensemble des employeurs de 10 salariés ou plus de France métropolitaine à l'exception de six catégories d'entre eux ; les employeurs agricoles, les administrations publiques, les syndicats de copropriété, les associations loi 1901 de l'action sociale, les ménages en tant qu'employeurs et les activités extraterritoriales.

À compter de l'édition 2018 (portant sur l'exercice 2017), le champ de l'enquête est étendu aux départements et régions d'outre-mer (Drom) hors Mayotte (188 000 salariés dans les entreprises de 10 salariés ou plus) et, sur le plan sectoriel, aux syndicats de copropriété et aux associations loi 1901 de l'action sociale (1,3 million de salariés dans les entreprises de 10 salariés ou plus). Le champ étendu regroupe 13,9 millions de salariés. Si les syndicats de copropriété, du secteur NZ (activités de services administratifs et de soutien) de la nomenclature française d'activité (NAF), d'au moins 10 salariés, sont peu nombreux, l'extension du champ aux associations loi 1901 de l'action sociale a un impact plus marqué : ces associations sont 9 700 parmi les entreprises de 10 salariés ou plus. Ces dernières relèvent, au sein des services, de l'hébergement médico-social et social et de l'action sociale sans hébergement (secteur QB de la NAF) et, plus marginalement, des autres activités de services (secteur SZ de la NAF). L'extension aux Drom hors Mayotte (6 400 entreprises de 10 salariés ou plus) affecte tous les secteurs.

Les tableaux A, B et C permettent de comparer plusieurs indicateurs sur l'année 2017 dans l'ancien et le nouveau champ.

**Tableau B**  
Conflictualité selon le secteur d'activité en 2017

	Industrie		Construction		Commerce*		Dont : transport et entreposage		Services		Ensemble	
	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ
JINT / 1000 salariés .....	134	134	4	12	96	96	305	304	35	33	75	71
JINT/1 000 salariés, dans les entreprises ayant connu au moins une grève.....	397	397	48	150	367	369	587	590	190	163	317	296
Salariés travaillant dans une entreprise ayant connu au moins une grève (en %).....	33,9	33,9	7,5	8,0	26,2	26,1	51,9	51,6	18,3	20,1	23,6	24,0

\* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

Lecture : dans l'industrie, le nombre de journées non travaillées pour fait de grève rapporté aux effectifs salariés de ce secteur équivaut à 134 jours pour 1 000 salariés en 2017. Rapporté aux effectifs des entreprises dans lesquelles un conflit a eu lieu, ce chiffre atteint 397 jours pour 1 000 salariés. 33,9 % des salariés de ce secteur appartiennent à une entreprise dans laquelle un conflit a eu lieu.

Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).

Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

**Tableau A**

Entreprises ayant déclaré au moins une grève en 2017 par secteur et par taille\*

En % d'entreprises

Secteur d'activité	Ancien champ	Nouveau champ
<b>Industrie</b> .....	<b>3,8</b>	<b>3,8</b>
<i>Dont : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac....</i>	2,5	2,5
<i>fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ;</i>	5,3	5,3
<i>fabrication de machines.....</i>	15,6	15,7
<i>fabrication de matériels de transport.....</i>	3,0	3,2
<i>fabrication d'autres produits industriels.....</i>	7,2	6,7
<b>Construction</b> .....	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>
<b>Commerce*</b> .....	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>
<i>Dont : commerce ; réparation automobiles et motocycles .....</i>	0,3	0,4
<i>transports et entreposage .....</i>	3,0	3,0
<i>hébergement et restauration .....</i>	NR	NR
<b>Services</b> .....	<b>1,6</b>	<b>2,4</b>
<i>Dont : information et communication .....</i>	1,1	1,1
<i>activités financières et assurance.....</i>	3,9	3,9
<i>activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien .....</i>	0,8	0,8
<i>enseignement, santé humaine et action sociale .....</i>	1,9	4,2
<i>autres activités de services.....</i>	2,7	2,7
<b>Taille</b>		
10 à 49 salariés .....	0,5	0,6
50 à 199 salariés .....	3,3	4,4
200 à 499 salariés .....	12,4	13,7
500 salariés ou plus .....	30,9	32,2
<b>Ensemble</b> .....	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>

NR: non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

\* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

Lecture : dans la construction, 0,4 % des entreprises ont connu au moins une grève en 2017 dans l'entreprise ou l'un de ses établissements d'après l'ancien champ de l'enquête. Cette proportion s'élève à 0,6 % en considérant le nouveau champ.

Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).

Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.

Source : DARES, enquête ACEMO « Dialogue social en entreprise ».

Suite encadré 2 page suivante

**Tableau C**  
**Motifs des grèves selon le secteur d'activité en 2017**

En %

Principaux motifs internes ou externes des entreprises ayant connu une grève	Industrie		Construction		Commerce*		Dont : transport et entreposage		Services		Ensemble		Répartition (en % de l'ensemble des entreprises)	
	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ	ancien champ	nouveau champ
Les rémunérations.....	45	45	NR	NR	30	30	40	38	36	39	<b>39</b>	<b>40</b>	0,6	0,8
L'emploi .....	14	14	NR	NR	19	19	20	21	13	12	<b>14</b>	<b>14</b>	0,2	0,3
Les conditions de travail .....	8	8	NR	NR	33	32	23	24	22	35	<b>18</b>	<b>26</b>	0,3	0,5
Le temps de travail.....	10	10	NR	NR	10	10	14	13	8	10	<b>9</b>	<b>10</b>	0,1	0,2
Ordonnances du 22 septembre 2017 .....	13	13	NR	NR	6	7	NR	NR	8	6	<b>10</b>	<b>8</b>	0,2	0,2

NR: non représentatif ; résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise.

\* Le commerce comprend les entreprises du « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « Transports et entreposage » et de « l'Hébergement et restauration ».

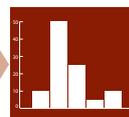
Lecture: 45 % des entreprises de l'industrie indiquent que les rémunérations figurent parmi les motifs des grèves (ou de la grève) qu'elles ont connues en 2017. Le total des motifs est supérieur à 100 % car un même arrêt de travail peut porter sur plusieurs revendications.

Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).

Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.

Source : Dares, enquête Acemo « Dialogue social en entreprise ».

Données des graphiques et tableaux  
 accessibles au format excel



#### DARES RÉSULTATS

Édité par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail.

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Magali Madeira**

Secrétaires de rédaction : **Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : Dares, ministère du Travail.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

✉ Réponses à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

@ Contact presse : **Joris Aubrespin-Marsal**  
 joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

dares.travail-emploi.gouv.fr

### Encadré 3 – Les grèves dans les entreprises par branche professionnelle

En France, les statistiques économiques sur l'emploi et les salaires sont habituellement construites selon la nomenclature d'activités française (NAF) et souvent publiées et commentées selon la nomenclature économique agrégée, dont les regroupements visent à refléter le comportement d'agents économiques confrontés à leur marché, alors que la structuration de la NAF fait intervenir d'autres critères comme les spécificités techniques du processus de production ou son organisation en filières de production.

Élaborée par la Dares pour permettre le traitement de données statistiques, la grille d'analyse des « Conventions regroupées pour l'information statistique » (Cris) est un ensemble de regroupements de branches conventionnelles à trois niveaux : le niveau Cris1, le moins détaillé, comprend 25 postes, le niveau Cris2 en comprend 64 et le niveau Cris3, le plus détaillé, en comporte 137. La Cris est mise à jour chaque année pour tenir compte des textes nouvellement créés ou des textes « archivés ».

La CRIS est un outil d'analyse à finalité exclusivement statistique, elle n'a aucune valeur juridique.

En complément du tableau 1 qui représente le pourcentage d'entreprises ayant connu une grève en fonction de leur activité, le tableau suivant présente la même information, par branche professionnelle définie selon la CRIS (tableau A).

**Tableau A**  
Les grèves dans les entreprises par branche professionnelle

En %

Branches professionnelles (rattachement principal des entreprises, Cris niveau 1)	Entreprises ayant connu une grève en 2016 (ancien champ)		Entreprises ayant connu une grève en 2017 (ancien champ)		Entreprises ayant connu une grève en 2017 (nouveau champ)	
	Ensemble	Entreprises de 200 salariés ou plus	Ensemble	Entreprises de 200 salariés ou plus	Ensemble	Entreprises de 200 salariés ou plus
<b>Ensemble</b> .....	<b>1,7</b>	<b>20,9</b>	<b>1,6</b>	<b>18,7</b>	<b>1,9</b>	<b>20,0</b>
Métallurgie et sidérurgie.....	4,1	31,2	4,3	30,1	4,3	30,1
Bâtiment et travaux publics.....	1,0	17,6	0,4	15,3	0,6	15,5
Chimie et pharmacie.....	3,1	21,6	3,3	23,0	3,2	23,1
Plastiques, caoutchouc et combustibles.....	5,7	36,0	3,9	34,3	4,2	34,2
Verre et matériaux de construction .....	2,5	33,2	NR	NR	NR	NR
Bois et dérivés.....	NR	NR	1,8	37,1	1,8	37,3
Habillement, cuir, textile.....	NR	NR	NR	NR	0,8	13,8
Culture et communication.....	2,0	33,0	1,9	23,9	1,9	23,8
Agroalimentaire.....	0,9	17,2	1,5	18,5	1,5	18,4
Commerce de gros et import-export .....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Commerce principalement alimentaire .....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Commerce de détail principalement non alimentaire.....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Services de l'automobile et des matériels roulants.....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Hôtellerie, restauration et tourisme .....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Transport (hors statuts).....	2,0	25,7	2,2	21,9	2,9	22,7
Secteur sanitaire et social .....	3,9	24,5	3,6	23,9	5,3	27,2
Banques, établissements financiers et assurances.....	4,3	22,1	3,4	22,2	3,3	21,8
Immobilier et activités tertiaires liées au bâtiment .....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Bureaux d'études et prestations de services aux entreprises .	1,4	15,8	0,8	10,0	0,8	10,0
Professions juridiques et comptables.....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Nettoyage, manutention, récupération et sécurité .....	2,6	18,9	2,8	12,0	3,6	12,7
Branches non agricoles diverses .....	NR	NR	NR	NR	NR	NR
Branches agricoles (1) .....	1,7	15,6	1,0	16,7	1,0	16,2
Secteurs sous statuts .....	9,0	52,3	24,5	63,8	20,1	64,0
Hors conventions de branches ou statuts.....	NR	NR	4,6	20,8	4,9	24,4

NR: résultats non publiés car le nombre d'entreprises répondantes dans ces strates et déclarant une grève est trop faible pour permettre une estimation suffisamment précise de la proportion d'entreprises ayant négocié ou connu une grève.

(1) L'essentiel des entreprises rattachées aux branches agricoles sont hors du champ de l'enquête (secteur marchand non agricole). Il n'est de ce fait pas pertinent de caractériser la négociation d'entreprise dans ces branches à partir de l'enquête.

Lecture: 4,1 % des entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole dont la convention collective principale relève des branches professionnelles « métallurgie et sidérurgie » ont déclaré au moins une grève en 2016.

Champ à partir de 2017 : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole en France (hors Mayotte).

Champ jusqu'à 2016 : idem, hors Drom, associations loi 1901 de l'action sociale et syndicats de copropriété.

Source : DARES, enquête ACEMO « Dialogue social en entreprise »